



Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2025

Date de la convocation : 03 avril 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date d'affichage : 10 avril 2025

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, CANDELA-NICHIL Annick, COLA Bruno

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) : FRANCOIS Noël

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 19h55 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 12 février 2025 (pièce jointe à la présente),
- 2- Approbation du compte administratif 2024,
- 3- Affectation des Résultats,
- 4- Vote du budget primitif 2025,
- 5- Fiscalité directe locale pour 2025,
- 6- Encaissement chèque de Groupama,
- 7- Subvention exceptionnelle SIEP (7025,35€)
- 8- Nouvelle convention RGPD
- 9- Subvention aux associations
- 10- Autorisation de vente de la camionnette
- 11- Programme travaux bois 2025
- 12- Demande de subventions pour la rénovation de l'aire de jeux
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

ENTZINGER Stéphane se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 12/02/2025 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

A la majorité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2025.

Point 2 : Approbation du compte administratif 2024

M. le Maire présente le compte administratif 2024 composé des réalisations de l'exercice (dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement), des reports de l'exercice N-1 (dépenses et recettes des reports en section fonctionnement (002) et d'investissements(001), des restes à réaliser à reporter en N+1 (recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement), du résultat cumulé (recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement) et le détail des restes à réaliser des dépenses engagées non mandatées et des titres restant à émettre des sections de fonctionnement et d'investissement.

INVESTISSEMENTS

<i>Dépenses</i>	Prévu :	436 000,00 €
	Réalisé :	67 059,02 €

<i>Recettes</i>	Prévu :	437 003,85 €
	Réalisé :	134 855,58 €

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	Prévu :	603 500,00 €
	Réalisé :	327 567,05 €

<i>Recettes</i>	Prévu :	981 952,72 €
	Réalisé :	942 515,77 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	67 796,56 €
Fonctionnement :	614 948,72 €
Résultat global :	682 745,28 €

Le Maire se retire.

Le conseil municipal

DECLARE que le compte administratif dressé pour l'exercice 2024, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
9	0	0

Point 3 : Affectation des résultats

Après l'approbation du compte administratif de 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

001 : Excédent d'investissement : 67 796,56 €

002 : Excédent de fonctionnement : 614 948,72 €

Le conseil municipal

ADOPTE l'affectation des résultats 2024 au budget

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 4 : Vote du budget primitif 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 pour la commune de Baslieux. Le Budget Primitif présenté est joint en annexe.

Par section (fonctionnement et investissement), le Budget Primitif se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENTS

<i>Dépenses</i>	978 941,21 €
<i>Recettes</i>	1 014 796,56 €

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	431 780,70 €
<i>Recettes</i>	865 414,07 €

Le conseil municipal

ACCEPTE le budget primitif 2025.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 5 : Fiscalité directe locale

Le Maire propose de maintenir les trois taux d'imposition en 2025 :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23.08 %
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 10.71 %
- TH (Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 14.08 %

Le conseil municipal

MAINTIENT les trois taux d'imposition de 2024 en 2025

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 6 : Encaissement d'un chèque de Groupama

La société GROUPAMA a fait parvenir un chèque de 160,87€ à la commune pour raison d'un solde en notre faveur.

Le Maire propose l'encaissement de ce chèque.

Le conseil municipal

ACCEPTTE l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant de 160,87€

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 7 : Subvention exceptionnelle SIEP (7025,35)

Le Maire informe que suite à des factures d'eau impayées à Doncourt-Cités, il convient de réaliser les admissions en non-valeur de l'ex-syndicat des eaux de Doncourt-Cités.

Le total du reste à recouvrer pour la commune de Baslieux s'élève à 14 050,70€.

La commune décide d'octroyer une subvention de 50% du total au SIEP soit 7025,35€.

Sur proposition du Maire

Le conseil municipal

DÉCIDE d'octroyer une subvention de 7025,35€ au SIEP

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 8 : Nouvelle convention RGPD

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Le conseil municipal
DECIDE

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **D'autoriser** le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'autoriser** le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Point 9 : Subvention aux associations

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessous destinées à contribuer à la bonne marche de leurs activités et des manifestations programmées. Le montant total des subventions s'élève à 1 338.00 euros et se répartit comme suit :

- Souvenir Français – Délégation générale de Meurthe-et-Moselle : 138.00 euros,
- Amicale des Donneurs de Sang du Bassin de Longwy-Longuyon : 200.00 euros,
- Les Restaurants du Cœur de Meurthe-et-Moselle : 100.00 euros,
- Entente Doncourt Baslieux : 900.00 euros.

Le conseil municipal

-FIXE pour l'année 2025, une subvention de 138.00 euros au Souvenir Français – Délégation générale de Meurthe-et-Moselle,

-FIXE pour l'année 2025, une subvention de 200.00 euros à l'Amicale des Donneurs de Sang du Bassin de Longwy-Longuyon,

-FIXE pour l'année 2025, une subvention de 100.00 euros aux Restaurants du Cœur de Meurthe-et-Moselle,

-FIXE pour l'année 2025, une subvention de 900.00 euros à Entente Doncourt Baslieux

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
9	0	1 (COLA Bruno)

Point 10 : Autorisation de la vente de la camionnette

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre en l'état l'ancienne camionnette (RENAULT Master) de la commune.

Le conseil municipal

ACCEPTE la vente de la camionnette RENAULT Master

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	1 (COLA Bruno)

Point 11 : Programme travaux bois 2025

Délibération non votée.

Point 12 : Demande de subventions pour la rénovation de l'aire de jeux

Le Maire explique au conseil municipal que suite au devis reçu pour la rénovation de l'aire de jeux en espace de loisirs à Doncourt-Cités, il est nécessaire de demander des subventions.

Le montant total du devis s'élève à 33 404€ HT.

La commune prévoit de demander 30% de subventions à la région Grand Est ce qui correspond à 10 021,20€ ainsi que 25% à l'Appui des Territoires 54 soit 8 351€ pour un total de 18 372,20€ pris en charge.

Il rappelle que le reste à charge (15 031,80€) en auto-financement sera réglé à 60% (9 019,08€) par la commune de Baslieux et 40% (6 012,72€) par la commune de Doncourt-lès-Longuyon.

Le conseil municipal

-AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour le projet rénovation de l'air de jeux

-AUTORISE le Maire à signer tout acte en rapport avec ce projet

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	1 (COLA Bruno)

Informations et questions diverses :

Tribunal administratif de Nancy : suite à la requête de M. Edouard Sauret du 29 août 2022 demandant au tribunal d'annuler la décision du 11 avril 2022 de non-opposition à la déclaration de travaux DP054 049 22 B0006 par laquelle la municipalité de Baslieux avait autorisé l'implantation d'un pylône support d'antennes au profit de la société Totem France, le tribunal administratif a délibéré après l'audience du 4 mars 2025 et a rejeté la requête de M. Sauret.

Au niveau de la communauté de communes (T2L), le traitement des ordures ménagères risque d'augmenter de 30% fin 2025 !!!! La convention actuelle avec Véolia se termine fin décembre 2025, une nouvelle étude de marché est au programme. Au cours de la réunion, les élus ont été informés du déficit de la piscine de Longuyon : 384 000€ (488874€ de dépenses pour 104759€ de recettes). Plusieurs maires souhaitent créer une commission de travail afin de trouver des solutions pour diminuer ce déficit.

Triste constat de Tanguy aux abords de la Nécropole Nationale de Grand Champ : le terrain a de nouveau été labouré par des motos, quads... et le panneau interdisant l'accès a été arraché ! La gendarmerie a été prévenue et prochainement, une caméra devrait être mise en place.

Quelques bonnes nouvelles : les cloches sonnent de nouveau (un grand merci à Bernard BOUVEUR), la serrure de la porte de la bibliothèque a été changée au moindre coût (un grand merci également à Pierre Noel) et le banc de l'abri bus face à la salle polyvalente a été restauré par M. CONRARD et son fiston que nous remercions.

Ce mercredi 9 avril, les décorations de Pâques ont été mises en place et une chasse aux œufs est programmée le samedi 19 avril à partir de 17h au terrain d'école.

Suite à l'invitation de Mme Mireille Reiter, présidente du souvenir Français de Fresnes en Woëvre, M. le Maire, René Linder et Robert Terrien participeront à l'anniversaire des combats du lundi de Pâques aux Eparges. Pour notre commémoration de la bataille du 22 août à Baslieux, accompagnée de plusieurs porte-drapeaux, Mme Reiter mettra à notre disposition 6 tenues de petits poilus. Un beau partenariat en perspective. Pour la commémoration du 8 mai, plusieurs enfants se joindront à Anthony MONTEVERDE pour chanter la Marseillaise.

Concernant la rénovation du pont menant à la Nécropole Nationale de Grand Champ, 46 entreprises ont téléchargé le dossier ! Le retour pour les entreprises intéressées est programmé au 22 avril 17h, dernier délai.

Aujourd'hui, 9 avril 2025, nous avons reçu la demande de dérogation des espèces protégées. A savoir 4 types de chauve-souris dont : le murin de Daubenton, l'oreillard gris, l'oreillard roux ainsi que le grand murin. Concernant les ponts de la vallée déjà rénovés, les nichoirs sont tous occupés !

L'opération de maintenance annuelle des défibrillateurs est programmée le mardi 15 avril au matin. Montant du contrôle : 260€ HT. Pour info, Tanguy avait déjà procédé au remplacement

des piles et des électrodes. Un électricien avait également remis aux normes les branchements incorrects.

Concernant l'avenir des locaux utilisés l'année passée par *Timéléon*, l'agence *ORPI* gère le dossier. Denis Ritter a également déposé une annonce sur le bon coin.

Suite aux deux pollutions successives, la station d'épuration est de nouveau en service. Une plainte a été déposée par le SIEP, les analyses sont en cours.... Les trottoirs de certaines rues ont été nettoyés au karcher par René et Tanguy... A déplorer : certaines personnes nettoient leur véhicule (quad, etc.) sur la voie publique et bouchent les avaloirs... que les agents techniques doivent nettoyer pour éviter tout problème ! Inadmissible...

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontrera ce mercredi 16 avril 2025 à 8h30 les responsables de l'ONF (Mme BOISTEAUX Régine et Mr Flavien CRUNEL), Mr Laurent PIERÇON suite aux soucis des arbres de la parcelle 9 jouxtant la parcelle de M. PIERÇON. Mme Angélique POULAYON et Philippe SOBLET, tous deux élus, seront également présents. Rendez-vous est donné à 8h30 sur le terrain.

Monsieur le Maire informe que le Conservatoire des Sites Lorrains organise une sortie sur la pelouse calcaire le jeudi 15 avril 2025. Rendez-vous à 9h devant la mairie. Le thème : A la découverte des oiseaux.

Parmi les questions diverses : Mme PIERÇON demande les raisons du retrait du candélabre situé 1 route de Pierrepont et si un nouveau point lumineux est prévu. M ; le Maire rappelle que le candélabre retiré était sur un terrain privé et qu'il allait se renseigner pour voir s'il était possible de rajouter un point lumineux sur le poteau implanté de l'autre côté de la chaussée. Contacté, ce jeudi 10 avril, Mr Éric GILLARDIN, responsable « éclairage public » au sein de la T2L, fait savoir qu'il se déplacera la nuit tombée pour se rendre compte s'il y a réellement nécessité de remettre en place un point lumineux.

Suite à la remarque de M. le Maire concernant le nettoyage des véhicules (quads, motos...) sur la chaussée, Mme CANDELA-NICHIL Pascale justifie qu'elle avait nettoyée la chaussée pour retirer la terre déposée par les agriculteurs afin d'éviter les risques d'accidents ! Le problème, suite à ce nettoyage : les grilles des avaloirs se retrouvent obstruées !!!

Intervention de Mme POULAYON Angélique : qu'en est-il du trottoir aménagé sans autorisation par M. SMOLINSKI au niveau du 8 place de la République ? Réponse de M. le Maire : M. SMOLINSKI a commencé à démonter ses travaux, la Gendarmerie est au courant, affaire à suivre jusqu'à la fin.

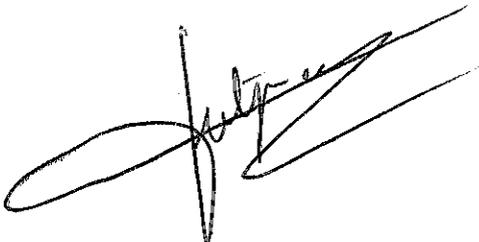
Mme PIERÇON demande également les investissements prévus cette année. Mr le Maire rappelle les différents travaux envisagés, à savoir : la rénovation du pont menant à la Nécropole Nationale de Grand-Champ, le projet vidéoprotection (pose de caméras), la rénovation du City-stade à Doncourt-Cités et la réfection de l'entrée du cimetière. Des travaux qui seront réalisés en fonction des subventions accordées.

Mr Georges Richey, élu, souhaite remettre en peinture la grille du monument devant l'église et demande s'il est possible de solliciter l'agent technique de la commune pour la nettoyer au karcher. Le Maire fait savoir qu'il transmettra la demande à Tanguy, chose faite ce jeudi 10 avril 2025.

Enfin, M. Patrick Thomas demande de *mettre la pression* à l'entreprise chargée de la rénovation du lavoir..., les margelles ne sont toujours pas posées ! Mr le Maire répond que l'entreprise est sollicitée régulièrement ; M. Rodrigues, responsable de la société AR Constructions, avait prévenu la mairie qu'il mettrait en place les margelles le samedi 5 avril 2025..., à ce jour, les margelles ne sont toujours pas posées. Ce jeudi 10 avril, la société a été de nouveau contactée... à deux reprises. Messages laissés...

La séance est levée à 21h20.

ENTZINGER Stéphane
Secrétaire de séance



MULDER Daniel
Maire

